



Autorité parentale dans le choix d'une colonie de vacances ?

Par **ricomyele**, le **07/08/2008** à **13:32**

Bonjour, je suis divorcée depuis 2002 et mon ex mari et moi avons autorité parentale conjointe pour nos deux enfants. Je les ai inscrit en colonie de vacances à 300km de chez moi sans spécialement le consulter pour le choix du lieu étant donné qu'il ne participe absolument pas financièrement (en dehors de la pension alimentaire fixée à 168 euros au total pour les deux enfants)

L'autorité parentale conjointe peut-elle lui permettre de s'opposer à ce qu'ils partent, est-ce que même ce genre de décisions doivent être prises ensemble, sachant que nos relations restent tendues et se limitent au strict minimum ?

Merci de votre réponse, cordialement